

Décision

Générale

colonial

Décision n° 945 du 29 août 1947 :

n° 945

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 août 1947

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro

31 août 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont licenciés de leur emploi « pour mauvaise manière de servir et absences non motivées », les nommés Mohamed Ahmed et Mohamed Idriss, compositeurs à l'imprimerie administrative, pour compter du 23 août 1947.